

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2022-142

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2022

Sommaire

Direction Départementale de la Protection des Populations /

86-2022-08-29-00004 - Décision n°2022-08-SGC du 29 août 2022 donnant délégation de signature à certains agents de la DDPP de la Vienne (2 pages) Page 3

86-2022-08-29-00005 - Décision n°2022-09-SGC du 29 août 2022 donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages) Page 6

PREFECTURE de la VIENNE / Le Secrétaire Général Commun

86-2022-08-26-00001 - Décision n°2022-07-SGC en date du 26 août 2022 donnant subdélégation de signature : **??**- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, **??**- et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur (9 pages) Page 10

Direction Départementale de la Protection des
Populations

86-2022-08-29-00004

Décision n°2022-08-SGC du 29 août 2022
donnant délégation de signature à certains
agents de la DDPP de la Vienne



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations**

**Décision n°2022-08-SGC du 29 août 2022
donnant délégation de signature à certains agents de
la direction départementale de la protection des populations de la Vienne**

SUBDELEGATION GENERALE DDPP

Le directeur départemental de la protection des populations de la Vienne

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 15 février 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 1^{er} juillet 2013 modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaire et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-SGC-DCPPAT-085 du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations de la Vienne ;

VU l'arrêté du premier ministre du 13 octobre 2021 portant nomination de Monsieur Philippe NOLLEN en qualité de directeur départemental de la protection des populations de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022- 03-SGC du 7 mars 2022, donnant délégation de signature par Monsieur le Préfet de la Vienne à Monsieur Philippe NOLLEN, directeur départemental de la protection des populations de la Vienne ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations de la Vienne ;

DÉCIDE

Article 1 : Subdélégation aux chefs de service

En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2022-03-SGC du 7 mars 2022, donnant délégation de signature à Monsieur Philippe NOLLEN, directeur départemental de la protection des populations, une subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Elodie MARTI-BIZIEN, directrice départementale adjointe ;
- Mme Hélène GIRONDE, chef du service sécurité sanitaire de l'alimentation-CCRF ;
- Mme Soline CHAUMIEN-TABOUIS, chef du service santé, protection animales et environnement ;
- M. Ronan PERROTTE, chef du service CCRF-protection économique du consommateur ;
- M. Thierry BRICHER, chef du service inspection en abattoirs.

à l'effet de signer toutes les correspondances et les actes dans la limite de leurs attributions, hors les actes de gestion RH.

Article 2 : Subdélégation à la directrice adjointe en matière de RH

En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2022-03-SGC du 7 mars 2022, donnant délégation de signature à Monsieur Philippe NOLLEN, directeur départemental de la protection des populations, une subdélégation est donnée à Mme Elodie MARTI-BIZIEN, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer toutes les décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein de la direction départementale de la protection des populations de la Vienne.

Article 3 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

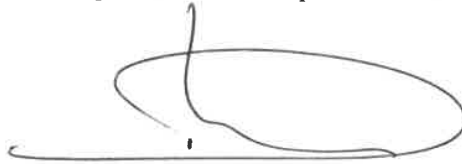
Article 4 : Publication

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Article 5 : Exécution

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Le directeur départemental de la protection des populations,



Philippe NOLLEN

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Direction Départementale de la Protection des
Populations

86-2022-08-29-00005

Décision n°2022-09-SGC du 29 août 2022
donnant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations**

Décision n°2022-09-SGC du 29 août 2022

donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

SUBDELEGATION COMPTABLE DDPP

Le directeur départemental de la protection des populations de la Vienne

VU le décret n° le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 15 février 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne ;

VU l'arrêté du premier ministre du 13 octobre 2021 portant nomination de Monsieur Philippe NOLLEN en qualité de directeur départemental de la protection des populations de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-SGC-DCPPAT-085 du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022-04-SGC du 7 mars 2022, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire par Monsieur le Préfet de la Vienne à Monsieur Philippe NOLLEN, directeur départemental de la protection des populations de la Vienne ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations de la Vienne ;

DECIDE

Article 1 : Subdélégation aux chefs de service

En application de l'arrêté préfectoral n° 2022-04-SGC du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Philippe NOLLEN pour l'ordonnancement secondaire des dépenses imputées au titre des programmes 354, 206, 134, 113 et 181, la délégation de signature qui est conférée à Monsieur Philippe NOLLEN est exercée, en cas d'absence ou empêchement par :

- Madame Elodie MARTI-BIZIEN, directrice départementale adjointe pour tous les BOP ;
- Mme Hélène GIRONDE, chef du service sécurité sanitaire de l'alimentation-CCRF, pour les BOP 206, 134 ;
- Mme Soline CHAUMIEN-TABOUIS, chef du service santé, protection animale et environnement, pour les BOP 206 et 181 ;
- M. Ronan PERROTTE, chef du service CCRF-protection économique du consommateur, pour le BOP 134 ;
- M. Thierry BRICHER, chef du service inspection en abattoirs, pour le BOP 206 ;

dans la limite des compétences et attributions de Monsieur Philippe NOLLEN.

Article 2 : Chorus formulaires

Subdélégation est donnée afin de procéder aux opérations de validation dans CHORUS Formulaires (tous budgets opérationnels de la DDPP de la Vienne, hors BOP 354) à Madame Elodie MARTI-BIZIEN, directrice départementale adjointe. Les opérations de validation autorisées sont relatives aux demandes d'achat (DA), demandes de subvention (DS), demandes d'engagements juridiques (EJHM) et constats de service fait (CSF).

Les opérations de saisies dans l'outil Chorus Formulaire sont, quant à elles, subdélégées à Mme Ingrid DESPLOBAIN, gestionnaire des budgets métiers.

Article 3 : Escale

Subdélégation est donnée afin de procéder aux opérations de validation dans l'outil interfacé ESCALE pour le BOP 206 à Mme Ingrid DESPLOBAIN, gestionnaire des budgets métiers.

Article 4 : Chorus DT

En qualité de chefs de service, sont désignés valideurs hiérarchiques de niveau 1 (VH1) dans l'application CHORUS DT :

- Monsieur Philippe NOLLEN, directeur départemental ;
- Madame Elodie MARTI-BIZIEN, directrice départementale adjointe ;
- Madame Hélène GIRONDE, chef du service sécurité sanitaire de l'alimentation-CCRF ;
- Madame Soline CHAUMIEN-TABOUIS, chef du service santé, protection animales et environnement ;
- Monsieur Ronan PERROTTE, chef du service CCRF-protection économique du consommateur ;
- Monsieur Thierry BRICHER, chef du service inspection en abattoirs.

Pour des motifs de fluidité de traitement de leurs demandes, sont désignés « service gestionnaire »(SG) et « gestionnaire contrôleur »(GC) dans l'application CHORUS DT :

- Monsieur Philippe NOLLEN, directeur départemental , pour validation des ordres de missions de Mme MARTI-BIZIEN ;
- Madame Elodie MARTI-BIZIEN, directrice départementale adjointe, pour validation des ordres de missions de M.Philippe NOLLEN.

Article 5 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Article 6 : Publication

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Article 7 : Exécution

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Le directeur départemental de la protection des populations,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Philippe NOLLEN

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

PREFECTURE de la VIENNE

86-2022-08-26-00001

Décision n°2022-07-SGC en date du 26 août 2022 donnant subdélégation de signature :

- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses,
- et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur

**Décision n° 2022-07-SGC
en date du 26 août 2022**

- donnant subdélégation de signature
- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
 - et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur

La directrice du secrétariat général commun départemental

Vu l'arrêté ministériel n°U12961050466141 du 27 juillet 2022, portant nomination de Madame Valérie COUPEAU en tant que Directrice du SGCD de la Vienne à compter du 11 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté n°2022-07-SGC du 29 juillet 2022 du Préfet de la Vienne, donnant délégation de signature à Madame Valérie COUPEAU pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur,

Vu la note de service du 28 décembre 2020 nommant les agents au sein du SGCD86 ;

Décide

Titre 1 : Ordonnancement secondaire

Article 1 : Subdélégation à la directrice adjointe, aux responsables de pôles et leurs adjoints et aux responsables de bureau

Subdélégation de signature est donnée à la directrice adjointe, aux responsables de pôles et leurs adjoints et aux responsables de bureau désignés dans le tableau ci-annexé n°1, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans le respect des visas et seuils du préfet et du contrôleur financier :

- ✓ les propositions d'engagements juridiques (prévisions du volume financier des actes juridiques) auprès du contrôleur budgétaire comptable et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- ✓ les engagements juridiques de type M.A.P.A. et les arrêtés attributifs de subventions et conventions,
- ✓ les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dont notamment la constatation du service fait.

Pour l'ensemble des BOP concernés, la subdélégation accordée exclut l'engagement de frais de déplacement des responsables de pôles ou leur validation qui restent au niveau du directeur et de la directrice adjointe.

Article 2 : Subdélégation aux agents des bureaux

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-annexé n°2 à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ✓ les engagements juridiques de type M.A.P.A., les arrêtés attributifs de subvention et les conventions d'un montant limité aux seuils précisés pour chacun d'eux,
- ✓ les pièces de liquidation des dépenses de toute nature dont notamment la constatation du service fait.
- ✓ Pour l'ensemble des BOP concernés, la subdélégation accordée exclut l'engagement de frais de déplacement ou leur validation qui restent au niveau des responsables de pôles et des responsables de bureau.

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-annexé n°3 à l'effet de signer de saisir et de valider les actes comptables dans CHORUS à l'appui des pièces de commande ou de liquidation dûment signées par les agents habilités en annexe n°1 et 2.

Titre 2 : Exercice d'attribution du pouvoir adjudicateur pour les marchés formalisés

Article 3 : Passation et gestion des marchés

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Martine DEMAZOIN**, directrice adjointe du SGCD ;

pour choisir dans le respect des seuils définis par le Préfet, l'attributaire des marchés, signer ces marchés ainsi que leurs actes d'exécution, à l'exception :

- ✓ des avenants ayant une incidence financière au-dessus du seuil autorisé par le marché concerné,
- ✓ du décompte final lorsque celui-ci est signé avec réserve par le titulaire du marché.

Titre 3 : Pour l'ensemble des titres 1 et 2

Article 4 : Intérim

L'agent expressément désigné pour assurer l'intérim d'un pôle ou d'un bureau exerce les mêmes délégations de signature que l'agent qu'il remplace.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté entre en vigueur 24 heures après sa publication au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Article 6 : Exécution

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

La directrice du Secrétariat Général Commun Départemental de la Vienne



Valérie COUPEAU

Annexe 1

Subdélégation de signature à la directrice adjointe, aux chefs de pôles et leurs adjoints

Responsable	Programme	Intitulé
<u>Mme Martine DEMAZOIN</u> Directrice adjointe	124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
	134	Développement des entreprises et régulations
	148	Fonction publique
	155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
	176	Police nationale
	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
	216	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
	348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupant
	349	Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)
	354	Administration territoriale de l'état
	362	Plan de relance - Ecologie
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat
<u>M.Hervé MENARD</u> Responsable du pôle Immobilier et Moyens Généraux <u>M. Sébatien MOUSSEAUX</u> Adjoint au responsable du pôle Immobilier et Moyens Généraux	348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupant
	349	Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)
	354	Administration territoriale de l'état
	362	Plan de relance - Ecologie
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat
<u>M.Rudy BANULS</u> Responsable du pôle Systèmes d'Information et de Communication <u>M. Philippe LUSSAT</u> Adjoint au responsable du pôle Systèmes d'Information et Communication	354	Administration territoriale de l'état

<p><u>Mme Sylvie COGNY</u> Responsable du pôle Ressources Humaines</p> <p><u>Mme Isabelle MASSE-REYNARD</u> Adjointe à la responsable du pôle Ressources Humaines</p>	124	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative
	134	Développement des entreprises et régulations
	148	Fonction publique
	155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
	176	Police nationale
	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
	216	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
	354	Administration territoriale de l'état

Annexe 2

Subdélégation de signature aux agents des pôles
pour les engagements et les pièces de liquidation (hors frais de déplacements)

Services et Cellules	Agents autorisés à passer des engagements juridiques Montant maximum par engagement juridique	Agents autorisés à signer les pièces de liquidation dont la constatation du service fait, les bordereaux de livraison et récépissés de courriers
Pôle Immobilier et Moyens Généraux	<p>pour les B.O.P. 348, 349, 354, 362 et 723, pour les titres 3, 5 et 6 :</p> <p>Hervé MENARD <i>(pour un montant de 20 000 €)</i> Sébastien MOUSSEAUX Frédéric MASSE Natacha MICHALECZEK <i>(pour un montant de 10 000 €)</i></p> <p>Bernard BRANLE Bernard ROCH Laurent PELLEGRINI Johan DESHERBAIS Patrick POHIN Jean-François THOUVENIN Frédéric BOURASSEAU Christophe FIOT Dominique DIDIER <i>(pour un montant de 1 000 €)</i></p>	<p>Hervé MENARD Sébastien MOUSSEAUX Frédéric MASSE Natacha MICHALECZEK</p> <p>Bernard BRANLE Bernard ROCH Laurent PELLEGRINI Johan DESHERBAIS Patrick POHIN Jean-François THOUVENIN Frédéric BOURASSEAU Christophe FIOT Patrick DUBOIS Dominique DIDIER</p>
Pôle Ressources Humaines	<p>pour les B.O.P. 124, 134, 148, 155, 176, 206, 215, 216, 217 et 354, titre 2 H.P.S.O.P. et titres 3 et 5:</p> <p>Sylvie COGNY Isabelle MASSE-REYNARD Véronique BRISSONNET <i>(pour un montant de 5 000 €)</i></p> <p>Filomène PEREIRA Aïcha BEGHENOU <i>(pour un montant de 1 000 €)</i></p>	<p>Sylvie COGNY Isabelle MASSE-REYNARD Véronique BRISSONNET</p> <p>Filomène PEREIRA Aïcha BEGHENOU Jessica GILBERT</p>
Pôle Systèmes d'Information et de Communication	<p>BOP 354</p> <p>Rudy BANULS Jessica GILBERT Philippe LUSSAT <i>(pour un montant de 20 000€)</i></p>	<p>Rudy BANULS Jessica GILBERT Philippe LUSSAT</p>
Pôle Accueils	<p>Sans objet</p>	<p>Pour la réception de courriers et colis Angélique SAUVAIRE Carine CASTAIGNET Brigitte ROUX Véronique BOUNAIX Marie-Claude GASTEIX Marie-Pascal MOREAU</p>

Annexe 3

Les agents suivants sont autorisés à effectuer des achats avec paiement par carte achat sur le BOP 354 et BOP 207 (signalé par *)

direction/pôle	Agents porteurs	Montant autorisé par achat
SGC/Pôle Immobilier et Moyens Généraux	Hervé MENARD	20 000 €
	Sébastien MOUSSEAUX Frédéric MASSE Natacha MICHALECZEK	10 000 €
	Bernard BRANLE Bernard ROCH Laurent PELLEGRINI Johan DESHERBAIS Patrick POHIN Jean-François THOUVENIN Frédéric BOURASSEAU Christophe FIOT Dominique DIDIER	1 000 €
SGC/Pôle Ressources Humaines	Filomène PEREIRA	1 000 €
SGC/Pôle Systèmes d'Information et de Communication	Rudy BANULS Jessica GILBERT Philippe LUSSAT	20 000€
Préfecture	Jean-Marie GIRIER	2 000 €
	Alice MALLICK Pascale PIN Christophe PECATE Benoît BYRSKI Nadine MERMET Franck METIVIER	1 000 €
	Guillaume DELATTRE (* BOP 207) Romina REROT Jean-François GOUBEAU Stéphane TOMACHOT	5 000 €
	Jean Bernard GOURDEAU	4 000 €
	Nathalie BRIONNET	4 000 €
DDI	Elodie MARTI-BIZIEN Daniele CABALE Valérie HILAIRET	1 000€

Délégation aux agents ci-dessous à signer les états récapitulatifs mensuels relatifs aux cartes achat : Magali MASSE, Frédéric JOURNAULT et Nathalie MARTIN.

Les responsables départementaux du programme de carte achat sont : Magali MASSE et Frédéric JOURNAULT.

Annexe 4

Délégation de signature aux agents des pôles pour la saisie et la validation dans CHORUS Formulaires

Pôle Immobilier et Moyens Généraux	<p style="text-align: center;">BOP 348, 349, 362 et 723</p> <p style="text-align: center;">pour la saisie et la validation de l'achat ou la subvention</p> <p style="text-align: center;">pour la saisie et la validation du service fait</p>	<p style="text-align: center;">Sébastien MOUSSEAUX Frédéric MASSE Natacha MICHALECZEK Christophe FIOT Jean-François THOUVENIN Patrick POHIN Jessica GILBERT Isabelle COURTIN</p>
Pôle Gouvernance Budgétaire et Performance	<p style="text-align: center;">BOP 124, 134, 148, 155, 176, 206, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362 et 723</p> <p style="text-align: center;">pour la saisie et la validation de l'achat ou la subvention</p> <p style="text-align: center;">pour la saisie et la validation du service fait</p>	<p style="text-align: center;">Frédéric JOURNAULT Nathalie MARTIN Jean-Jacques CHEVALLIER Sylvie COUDREAU Anita VARENNE Sylvie DESLANDES</p>
Pôle Gouvernance Budgétaire et Performance	<p style="text-align: center;">BOP 354, BOP 113, 181, 207 <i>(cf contrat service SGC)</i></p> <p style="text-align: center;">pour l'envoi des fiches mensuelles TOP (tableau des ordres à payer) via Nouvelle com'(Chorus Fo)</p> <p style="text-align: center;">auprès de la DDFIP 33 (bloc 1) auprès de la DDFIP 87 (bloc 2)</p>	<p style="text-align: center;">Frédéric JOURNAULT Nathalie MARTIN Jean-Jacques CHEVALLIER Sylvie COUDREAU</p>

Annexe 5

Délégation aux agents de la direction du SGC
pour la saisie et la validation dans CHORUS DT
des frais de déplacements sur le BOP 354

SERVICE	NOM	PRENOM	Profil création (ASSIST)	Profil Valideur Hiérarchique (VH1)	Profil Service gestionnaire (SG)	Profil Gestionnaire contrôleur (GC)	Profil Gestionnaire valideur (GV)	Profil Gestionnaire de factures (FC)
DIRECTION	FILS	Amélie	X	X				
PGBP	DEPUTIER	Marie-Luce	X	X				

Délégation aux agents du SGC pour la validation des ordres de missions, états de frais et ROP mensuels AMEX sur l'ensemble des BOP suivants : 354, 135, 207, 113, 181, 206 (cf contrat de service du SGC qui autorise le SGCD86 à valider les OM et EDF des BOP métiers des DDI et de la préfecture de la Vienne)

SERVICE	NOM	PRENOM	Profil création (ASSIST)	Profil Valideur Hiérarchique (VH1)	Profil Service gestionnaire (SG)	Profil Gestionnaire contrôleur (GC)	Profil Gestionnaire valideur (GV)	Profil Gestionnaire de factures (FC)
POLE GBP	JOURNAULT	FREDERICK	X		X	X	X	X
POLE GBP	MARTIN	NATHALIE	X		X	X	X	X
POLE GBP	COUDREAU	SYLVIE			X	X		
POLE GBP	CHEVALLIER	JEAN-JACQUES			X	X		
POLE GBP	VARENNE	ANITA	X		X	X		
POLE GBP	DA FONTE	BEATRICE	X		X	X		